

Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement 01-4501 sur le zonage

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 8 juin 2021 à 19 h 30, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre aux 3300 à 3318, 3303 à 3321, 3324 à 3342, 3327 à 3345 et 3351 à 3375, rue des Stellaires :
 - des allées d'accès d'une largeur maximale de 5 mètres et représentant plus de 50 % de la largeur des terrains;
 - des espaces de stationnement d'une largeur maximale de 5 mètres et représentant plus de 50 % de la largeur des terrains;
2. Permettre aux 1213, 1215 et 1217, rue Brébeuf, une distance minimale de 1,45 mètres au lieu de 1,50 mètres, entre les balcons et la limite gauche du terrain;
3. Permettre au 2237, rue Saint-Alexandre, la construction d'une habitation trifamiliale de structure isolée avec :
 - une marge arrière minimale de 6,04 mètres au lieu de 9,00 mètres;
 - un bâtiment d'une largeur minimale de 8,23 mètres au lieu de 9,00 mètres;
 - un balcon localisé en cour arrière d'une hauteur de plus de 1,50 mètre du sol et empiétant d'un maximum de 5,40 mètres dans la marge arrière prescrite de 9,00 mètres au lieu d'un empiètement maximal de 2,50 mètres;
 - une largeur des allées d'accès totalisant un maximum 54,26 % de la largeur du terrain au lieu de 50 %.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et à la résolution VL-210504-2.1, toute procédure qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une consultation écrite.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur une de ces dérogations mineures peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 12 au 29 mai 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.vl@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

Longueuil, le 12 mai 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil